

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

SAÔNE-ET-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
CRÊCHES-SUR-SAÔNE

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2023

D2023-86 Renouvellement  
du bail bureau de La Poste

Nombre de membres

Conseil	Présents	Ayant pris part à la délibération (avec pouvoirs)
21	17	21

Vote POUR	21
Vote CONTRE	0
Abstention	0

Date de la Convocation

6 Décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le onze décembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Christian JOLIVET, Maire.

**Présents:** Christian JOLIVET, Michel BERTHET, Céline CARREIRO, Jean-Luc PAQUELIER, Dominique RABILLOUD, Annick GUYON, Coralie SANGOY, Patrice DUPONT, Cyrille BOUCHY, Fabienne FARGEOT MENEZES, Florie JAILLET, Françoise CURAILLAT, Claire DE CROMBRUGGHE, Nathalie DUMORD, Ludovic MORAND, Rémi BESSON, Alain HOUDINET.

**Absents Excusés :**

Anthony MARASCO a donné pouvoir à Françoise CURAILLAT  
Marjolaine FRANÇAIS DUMONT a donné pouvoir à Nathalie DUMORD  
Marie-Bénédicte LEBEGUE a donné pouvoir à Annick GUYON  
Evan VIEILLISSE a donné pouvoir à Ludovic MORAND

Monsieur le maire expose qu'il est nécessaire de renouveler le bail du bureau de poste.

Il fera l'objet d'un renouvellement avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024 dont le montant du loyer annuel de 8 220.63 €.

Les clauses au contrat sont les suivantes :

- Un loyer annuel de 8 220.63 €,
- Une superficie de 124.44 m<sup>2</sup> destiné à l'activité postale,
- Une durée de bail de 9 ans à compter au 1<sup>er</sup> janvier 2024,
- Une indexation annuelle du loyer calculée selon l'évolution de l'indice INSEE du coût de la construction,
- Le droit au renouvellement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne autorisation à Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires à cette prise de décision.

Le secrétaire de séance  
Céline CARREIRO

Acte contresigné le 14/12/23

Le Maire, Christian JOLIVET

Le Maire,  
Christian JOLIVET



Acte télétransmis au contrôle de légalité  
le 14/12/23

Acte affiché le 14/12/23